

DATE DE PUBLICATION : 4 décembre 2012

Le Secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à Mme Nathalie AUFAUVRE le 3 décembre 2012.

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer :

- tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition ou de cession de biens immobiliers, aux prix, charges et conditions que le délégant jugera convenables, ainsi que tous mandats correspondants ;
- tous documents relatifs à la création, la modification ou la suppression de toutes servitudes, mitoyennetés ou traités de cour commune avec ou sans indemnité.

Délégation permanente est donnée à M. Marc MORAU, directeur de l'Immobilier et des Services généraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick LAFOREST, adjoint au directeur de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de subdéléguer aux directeurs de succursales la signature de tous actes (promesse et acte authentique) d'acquisition ou de cession de biens immobiliers.

Fait à Paris, le 3 décembre 2012

Nathalie AUFAUVRE